

8 mars 2018 – Journée internationale des femmes Procédure à suivre pour le remboursement

- I) Remplir et retourner le rapport final de l'activité.
- II) Joindre les pièces justificatives (factures, liste de présences).
- III) Remplir le formulaire de demande de paiement pour chacun des paiements à effectuer.

Note importante

La demande de remboursement jointe ne concerne que la portion d'activité financée par le comité des femmes et doit correspondre au budget que vous a alloué ce dernier.

Si des informations supplémentaires vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Mireille Bond.



Demande de paiement

Activité syndicale du 8 mars 2018
(budget 633)

Veuillez, s'il vous plaît, émettre un chèque libellé à :

Nom (de la personne, de l'organisme ou de l'entreprise)

Adresse complète

Montant (correspondant à celui octroyé par le comité des femmes)

Signature

Section

Téléphone

Veuillez adresser vos documents à l'attention de :

Madame Mireille Bond
SPGQ
7, rue Vallière
Québec (Québec), G1K 6S9
Dossierdesfemmes@spgq.qc.ca

